



Kantonale und Städtische Polizeikorps
Corps de police cantonaux et municipaux
Corpi di polizia cantonali e comunali



Schweizerische Kriminalprävention
Prévention Suisse de la Criminalité
Prevenzione Svizzera della Criminalità

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Prévention du partage de *nudes*

Les polices suisses et la Prévention suisse de la Criminalité (PSC) s'associent pour la prévention des escroqueries et des délits *cyber*.

Le 6 avril 2021, un nouveau chapitre de la campagne nationale de prévention des cyberescroqueries « *Et vous ? Vous auriez dit oui ?* » démarre sur le thème du partage de *nudes*. Les polices suisses et la PSC unissent leurs forces pour conseiller la population sur les bons comportements à adopter afin de limiter les risques potentiels liés à cette pratique dont les conséquences peuvent être tragiques.

En 2019, les corps de police cantonaux, régionaux et municipaux de Suisse ainsi que la PSC, ont débuté une campagne nationale de prévention ayant pour but de sensibiliser le grand public aux risques potentiels liés à l'utilisation d'internet. Dans ce cadre, trois clips vidéo d'environ une minute chacun, consacrés aux escroqueries sur les plateformes de petites annonces, aux escroqueries sentimentales et aux money mules, ont été diffusés dans les médias de même que sur les réseaux sociaux. Cette campagne nationale de prévention s'est poursuivie en 2020 avec trois autres thématiques. Ces dernières concernaient la *sextorsion*, l'arnaque au faux support technique et le *grooming*. En 2021, cette campagne nationale de prévention continue avec trois nouvelles thématiques prévues dont la première qui traite du partage de *nudes*.

« *Et vous ? Vous auriez dit oui ?* »

Cette première partie de campagne 2021 met l'accent sur les risques liés à la pratique du partage de *nudes*, aussi connue sous le nom de *sexting*. Cette pratique fait référence à l'échange par voies électroniques de matériel personnel à caractère sexuel ou intime. Cette pratique est toujours plus répandue parmi les jeunes. L'une des principales raisons liées à cette augmentation réside dans l'omniprésence des technologies et internet dans la vie des jeunes d'aujourd'hui. Il existe plusieurs raisons qui poussent les jeunes à envoyer des photos ou des vidéos intimes et privées. Cela peut, par exemple, être pour montrer son amour, dans une optique de séduction ou de plaisir partagé ou encore pour témoigner sa confiance envers l'autre. Il arrive parfois que la pression des pairs ou le chantage soit à l'origine de ce comportement. La situation devient problématique lorsque l'un des jeunes partage à un tiers la photo ou vidéo qui lui a été confiée. La victime, qui après avoir été trahie et avoir vu sa photo ou vidéo tomber dans l'espace public, sera susceptible d'être confrontée à des situations de (cyber)harcèlement. L'histoire de Marco et Jessica met en évidence une situation typique du risque lié à l'échange de *nudes*. En effet, Marco a partagé avec son groupe d'amis le *nude* de Jessica, sans son consentement. En brisant la confiance de Jessica, Marco a rendu possible

la diffusion du *nude* dans toute l'école. Jessica est depuis victime de (cyber)harcèlement. Pour éviter cette situation et prévenir les risques liés au partage de *nudes* :

- Ne partage jamais les *nudes* d'une autre personne.
- Si tu reçois un *nude*, supprime-le.
- Partager un *nude* a des conséquences graves.
- Si tu subis ou si tu es témoin de moqueries, d'insultes, d'isolement ou de violences, n'hésite pas à en parler à quelqu'un en qui tu as confiance.

Les échanges de photos ou vidéos dans le cadre de *sexting* sont réalisés dans un contexte intime et privé, reposant, en principe, sur le consentement des deux personnes. En revanche, le partage de ces contenus à des tiers peut avoir des conséquences tragiques pouvant mener jusqu'au suicide de la victime comme le démontre plusieurs cas ayant été largement médiatisés ces dernières années. Il est également important de rappeler que l'échange de *nudes* est interdit pour les mineurs de moins de 16 ans dans la mesure où l'article 197 CP interdit de produire, consommer, posséder, diffuser, montrer et rendre accessible des fichiers à caractère sexuel mettant en scène des mineurs.

Les polices suisses et la PSC vous rappellent les conseils généraux de prévention en matière de cyberescroqueries et de délits cyber :

- Ne vous fiez jamais à une personne que vous ne connaissez que par internet.
- Ne transmettez jamais de mots de passe et de documents officiels (passeport, permis de conduire, etc.).
- Ne divulguez jamais de photos ou d'informations intimes.
- Ne versez jamais d'acomptes sans être sûr de la fiabilité de votre interlocuteur.

Polices du concordat Romandie, Berne et Tessin : Of. Sp. Olivia Cutruzzolà, rempl. chef Conférence Information et Prévention, 079 808 50 13.